

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 29 novembre 2004

Messagerie

Projet de loi accordant une subvention annuelle de fonctionnement de 100 000 F de 2004 à 2007 à l'association Lestime, communauté lesbienne de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit de fonctionnement

Une subvention annuelle de 100 000 F est accordée à l'association Lestime, communauté lesbienne de Genève, au titre de subvention cantonale de fonctionnement.

Art. 2 Budget de fonctionnement

Cette subvention est inscrite au budget de fonctionnement sous la rubrique 84.99.00.365.38 pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007.

Art. 3 Couverture financière

Cette subvention est financée par la part du droit des pauvres attribuée à l'Etat qui est inscrite au budget et aux comptes à la rubrique 84.99.00.494.02.

Art. 4 But

Cette subvention est destinée à assurer le fonctionnement d'une association dont le but est d'une part d'offrir à la communauté lesbienne une structure d'accueil, d'écoute, d'information et de solidarité, et d'autre part de défendre les intérêts de ses membres qui feraient notamment l'objet de discriminations fondées sur leur orientation sexuelle.

Art. 5 **Durée**

Cette subvention prend fin en 2007.

Art. 6 **Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Présentation

L'association Lestime, anciennement Centre Femmes Natalie Barney, a été créée en 1991 par des femmes homosexuelles à l'intention des femmes homosexuelles. Elle demeure aujourd'hui la seule association se consacrant exclusivement à une double mission :

- tisser des liens étroits entre la communauté lesbienne et la société genevoise, consolidant la place des femmes homosexuelles en tant que citoyennes à part entière du canton;
- sensibiliser l'opinion publique genevoise à la vie, aux aspirations, difficultés et combats de la femme homosexuelle en tant qu'« individuelle » et en tant que citoyenne.

Lestime est membre de la coordination des associations lesbiennes et gays de Romandie, de l'organisation faîtière LOS (Lesbenorganisation Schweiz LOS) et de l'ILGA (International Lesbian and Gay association).

2. Objectifs

L'association Lestime se veut un instrument d'ouverture et de visibilité. Elle désire contribuer à la reconnaissance de la problématique des lesbiennes et à leur intégration dans la société. Elle défend les intérêts collectifs des lesbiennes et préconise des modes de vie respectueux de leurs droits.

Pour ce faire, plusieurs niveaux d'action sont privilégiés :

- intervenir dans les médias, organiser des campagnes d'information et des événements ponctuels, afin de soutenir les droits des lesbiennes et de renseigner sur d'autres modes de vie, tel que le partenariat enregistré;
- sensibiliser le public et les autorités, prendre position sur des sujets en rapport avec la problématique de l'intégration lesbienne;
- entretenir des relations de concertation et de collaboration institutionnelle dans le réseau : participation active aux réseaux féminins et féministes en lien avec le service pour la promotion de l'égalité (SPPE) entre autres, et également avec les associations homosexuelles de Suisse;

- constituer une ressource dans le domaine de l'information pour les lesbiennes, grâce à un agenda, un centre de documentation, des contacts avec la recherche universitaire, et des échanges avec les autres institutions;
- constituer une source de référence pour l'entourage des femmes homosexuelles et participer à des entretiens avec les milieux éducatifs;
- contribuer à la défense des femmes qui feraient l'objet de discriminations fondées sur leur orientation sexuelle.

3. Moyens

Lestime est un lieu d'accueil, d'information et de convivialité. Ses activités principales peuvent être décrites comme suit :

- Une structure d'accueil, ouverte 4 demi-journées par semaine, offre aux femmes homosexuelles un lieu d'écoute et de soutien (en 2003, cette structure a reçu 46 visites et 150 appels téléphoniques pour des entretiens personnels).
- Une permanence juridique, ouverte une fois par mois et sur rendez-vous, traite des questions juridiques liées à l'homosexualité, tels que les problèmes liés aux permis de séjour et de travail, à la garde des enfants en cas de séparation ou de divorce, à la discrimination sur les lieux de travail. En 2003, l'avocate bénévole qui tient cette permanence s'est occupée de 32 femmes. Pour 15 d'entre elles, des dossiers ont été ouverts et suivis (11 dossiers pour des permis de séjour et de travail, 3 pour des divorces et gardes d'enfants, 1 concernant une question d'homophobie à l'école). Aucune participation financière n'est demandée aux membres de l'association.
- Un centre de documentation, unique à Genève, sur le thème du lesbianisme et de la culture lesbienne. Ouvert 2 h 30 par semaine, il comprend une bibliothèque et une médiathèque contenant archives (des années 70 à nos jours), livres (environ 900), revues, cassettes vidéo et DVD en plusieurs langues. Ce centre est en constante expansion, car un montant annuel du budget y est spécialement consacré, et a une importante activité de prêt (en 2003, 350 livres prêtés, 78 livres et 10 DVD achetés).
- Un centre d'information recueillant toutes les nouvelles relatives aux problématiques des femmes homosexuelles, que ce soit en Suisse, à l'étranger, ou venant des associations homosexuelles ou féminines.

- Un lieu de développement de la solidarité lesbienne par l'organisation d'activités communes culturelles, sportives et festives, telles que ciné-club, expositions artistiques, randonnées, week-ends sportifs, soirées récréatives, etc.
- Un groupe actif de membres participant aux manifestations et événements qui contribuent à la visibilité et à la défense des droits des lesbiennes à Genève et en Suisse.

4. Fonctionnement

Lestime est une association de droit privé (art. 60ss du CCS) dont l'organe fédérateur est l'assemblée générale. Un comité est garant du projet institutionnel et responsable de la politique de l'association ainsi que de l'utilisation des ressources. Il s'occupe de l'organisation, de la mise en place et du suivi des activités décidées.

L'accueil, le travail administratif, les contacts extérieurs sont assurés aujourd'hui par un poste à mi-temps. La nécessité se fait sentir de compléter ce poste par une activité salariée complémentaire de 20 % à 40 %. Le salaire est fixé par le comité selon les moyens financiers de l'association.

5. Développement

Grâce à la subvention octroyée par le canton de Genève, l'association a pu non seulement engager une personne à mi-temps, permettant ainsi à l'association d'offrir une structure d'accueil ouverte régulièrement, mais aussi changer de locaux et donc de localisation. Elle s'est installée en plein centre ville, lui permettant par là-même de se rapprocher de ses usagères. Un développement marqué s'est aussitôt fait sentir, puisque le nombre de membres est passé du simple au double en deux ans (de 90 membres en 2002 à 185 en 2004, sans compter toutes celles qui participent régulièrement aux activités de l'association mais pour lesquelles devenir membre d'une association homosexuelle représente une visibilité encore trop grande).

Les progrès en matière de respect dû aux femmes homosexuelles étant particulièrement lents, un besoin réel se fait toujours sentir d'une association de proximité, active et accueillante, pour permettre aux femmes, et tout spécialement celles concernées par l'homosexualité, de trouver écoute et partage de leur expérience souvent difficile.

6. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- *Comptes 2003 révisés (bilan et compte de résultat)*
- *Rapport de révision (rapport des vérificateurs aux comptes)*
- *Budget 2004*
- *Projets de budgets 2005-2006-2007*
- *Liste des membres du comité*
- *Statuts de l'association*
- *Rapport d'activités de l'exercice 2003*
- *Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus)*
- *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*
- *Préavis technique de l'administration des finances de l'Etat*

ANNEXE 1

ASSOCIATION LESTIME
RUE DE L'INDUSTRIE 5
1201 GENEVE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2003**ACTIF**

CAISSE		2'496.95
CCP 12-21928-1		19'341.20
AGENCEMENTS INSTALLATIONS		16'658.00
MATERIEL DE BUREAU		10'386.00
STOCK BOISSONS		300.00
GARANTIE LOYER		7'511.90
ACTIFS TRANSITOIRES		569.60

TOTAL DE L'ACTIF

57'263.65**PASSIF**

PASSIFS TRANSITOIRES		2'744.50
CAPITAL REPORTE	40'584.45	
RESULTAT DE L'EXERCICE	<u>13'934.70</u>	54'519.15

TOTAL DU PASSIF

57'263.65

ASSOCIATION LESTIME
RUE DE L'INDUSTRIE 5
1201 GENEVE

COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DECEMBRE 2003

PRODUITS

RECETTES DES ACTIVITES	10'712.60
COTISATIONS ET DONNS	9'165.00
INTERETS BANCAIRES	43.75
SUBVENTION ETAT DE GENEVE	100'000.00
SUBVENTION VILLE DE GENEVE	25'000.00

TOTAL DES PRODUITS

144'921.35

CHARGES

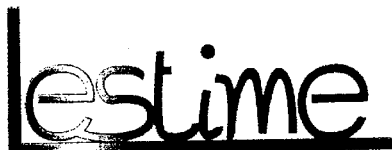
LOYER ET CHARGES	30'000.00
SERVICES INDUSTRIELS	1'800.00
FRAIS D'ENTRETIEN	2'526.50
FRAIS DE TELEPHONE	1'760.50
FRAIS POSTAUX	1'898.50
FRAIS ADMINISTRATIFS	5'253.10
FRAIS D'IMPRIMERIE	8'214.25
FRAIS CENTRE DE DOCUMENTATION	4'052.60
ASSURANCES	1'020.60
FRAIS BAR ET ANIMATIONS	5'709.95
FRAIS DES ACTIVITES	9'052.50
SALAIRES ET INDEMNITES	40'263.20
CHARGES SOCIALES	6'335.50
DEPLACEMENTS ET HEBERGEMENTS	2'449.20
FRAIS DIVERS	1'406.35
AMORTISSEMENTS	9'243.90

TOTAL DES CHARGES

130'986.65

RESULTAT DE L'EXERCICE

13'934.70



5, rue de L'industrie - 1201 Genève - Tél. xx41 22 797 2714 - Fax xx41 22 797 2718

Rapport de révision des comptes pour l'exercice 2003

Conformément aux statuts, j'ai procédé à la vérification des comptes de l'association Lestime, portant sur l'exercice 2003.

J'ai contrôlé toutes les pièces comptables, comparé celles-ci aux écritures et vérifié la parfaite adéquation entre les unes et les autres.

Au vu de ce qui précède et compte tenu du bilan et du compte d'exploitation au 31.12.2003, établis par la fiduciaire Tao SA, je suis en mesure de vous proposer d'approuver les comptes de fonctionnement pour l'exercice 2003 tels qu'ils ont été présentés et d'en donner décharge au comité.

Mes remerciements au comité pour son travail.

Genève, le 21.04.04

Sylvaine Quaglia

A handwritten signature in black ink, appearing to read "S. Quaglia". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

ANNEXE 3

LESTIME

5, rue de l'Industrie - 1201 Genève

BUDGET 2004

PRODUITS :

Recette des activités	9'000.00
Cotisations et dons	8'000.00
Subvention Etat de Genève	100'000.00
Subvention Ville de Genève	25'000.00

TOTAL DES PRODUITS**142'000.00****CHARGES :**

Salaires, indemnités et charges sociales	66'000.00
Loyer et charges	30'000.00
Services Industriels	1'800.00
Frais d'entretien	1'550.00
Frais de téléphone	2'200.00
Frais postaux	2'500.00
Frais administratifs	6'000.00
Frais d'impression bulletin	4'350.00
Centre de Documentation	4'250.00
Assurances RC & Inventaire	1'050.00
Frais bar et animations	4'700.00
Frais des activités	10'000.00
Déplacements et hébergement	2'600.00
Divers	1'500.00
Matériel, Mobilier	3'500.00

TOTAL DES CHARGES**142'000.00**

LESTIME
5, rue de l'Industrie - 1201 Genève

ANNEXE 4

BUDGET 2005

PRODUITS :

Recette des activités	9'000.00
Cotisations et dons	8'200.00
Subvention Etat de Genève	100'000.00
Subvention Ville de Genève	25'000.00

TOTAL DES PRODUITS

142'200.00

CHARGES :

Salaires, indemnités et charges sociales	67'500.00
Loyer et charges	30'000.00
Services Industriels	1'800.00
Frais d'entretien	1'600.00
Frais de téléphone	2'250.00
Frais postaux	2'500.00
Frais administratifs	6'050.00
Frais d'impression bulletin	4'300.00
Centre de Documentation	4'200.00
Assurances RC & Inventaire	1'100.00
Frais bar et animations	4'700.00
Frais des activités	9'000.00
Déplacements et hébergement	2'700.00
Divers	1'600.00
Matériel, Mobilier	2'900.00

TOTAL DES CHARGES

142'200.00

LESTIME

5, rue de l'Industrie - 1201 Genève

BUDGET 2006**PRODUITS :**

Recette des activités	9'000.00
Cotisations et dons	8'400.00
Subvention Etat de Genève	100'000.00
Subvention Ville de Genève	25'000.00

TOTAL DES PRODUITS**142'400.00****CHARGES :**

Salaires, indemnités et charges sociales	68'500.00
Loyer et charges	30'000.00
Services Industriels	1'800.00
Frais d'entretien	1'500.00
Frais de téléphone	2'300.00
Frais postaux	2'550.00
Frais administratifs	6'100.00
Frais d'impression bulletin	4'300.00
Centre de Documentation	4'200.00
Assurances RC & Inventaire	1'100.00
Frais bar et animations	4'700.00
Frais des activités	9'000.00
Déplacements et hébergement	2'500.00
Divers	1'500.00
Matériel, Mobilier	2'350.00

TOTAL DES CHARGES**142'400.00**

LESTIME**5, rue de l'Industrie - 1201 Genève****BUDGET 2007****PRODUITS :**

Recette des activités	9'000.00
Cotisations et dons	8'300.00
Subvention Etat de Genève	100'000.00
Subvention Ville de Genève	25'000.00

TOTAL DES PRODUITS**142'300.00****CHARGES :**

Salaires, indemnités et charges sociales	69'200.00
Loyer et charges	30'000.00
Services Industriels	1'800.00
Frais d'entretien	1'500.00
Frais de téléphone	2'250.00
Frais postaux	2'550.00
Frais administratifs	6'100.00
Frais d'impression bulletin	4'300.00
Centre de Documentation	4'200.00
Assurances RC & Inventaire	1'100.00
Frais bar et animations	4'500.00
Frais des activités	9'000.00
Déplacements et hébergement	2'300.00
Divers	1'500.00
Matériel, Mobilier	2'000.00

TOTAL DES CHARGES**142'300.00**



Communauté Lesbienne – 5 rue de l'Industrie
1201 Genève – Tel/Fax : 022 797 27 14/18

NOMS DES MEMBRES DU COMITE

Catherine GAILLARD	Présidente
Arielle DENOREAZ	Vice-Présidente
Valérie NAEF	Trésorière
Chantal PASQUENELLI	Membre
Gisèle THIEVENT	Membre
Patricia MARTIN	Membre
Frédérique GLAUSER	Membre

ASSOCIATION LESTIME
(anciennement "Centre Femmes Natalie Barney")

S T A T U T S

Article 1 - NOM ET SIEGE

LESTIME est une Association à but non lucratif au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse. Son siège est à Genève.

Article 2 - BUTS

- a) Offrir à la communauté lesbienne une structure d'accueil, d'écoute, d'information et de solidarité.
- b) Défendre les intérêts de ses membres qui feraient notamment l'objet de discriminations fondées sur leur orientation sexuelle ou engagement féministe.
- c) Développer la recherche d'identité féministe et homosexuelle notamment par le biais d'un centre de documentation.
- d) Promouvoir l'amélioration de la condition des femmes dans notre société par des réflexions et actions politiques, sociales et culturelles appropriées.

Article 3 - MEMBRES

- a) Peut devenir membre toute femme acceptant de participer activement ou passivement à la réalisation des buts poursuivis par l'Association et payant ses cotisations.
 - a)bis
Les hommes désignés à l'unanimité par le Comité peuvent devenir membres d'honneur.
- b) Chaque membre a le droit de se retirer en tout temps de l'Association moyennant avertissement donné 30 jours à l'avance et par écrit au Comité.
- c) L'Assemblée générale a la compétence d'exclure les membres dont le comportement n'est pas compatible avec les buts poursuivis.
- d) Les membres qui n'ont pas versé leur cotisation sans en indiquer les motifs sont considérées comme démissionnaires.
- e) L'identité des membres ne peut être communiquée à des tiers sans l'accord écrit des intéressées.

Article 4 - FINANCES

Les ressources de l'Association proviennent :

- a) des cotisations des membres;
- b) des recettes des manifestations et des activités qu'elle peut organiser;
- c) des dons, legs et subventions.

Statuts, p.2

Le montant des cotisations est fixé par l'Assemblée générale. Pour le montant des cotisations, le Comité est autorisé à réduire le montant auquel est astreinte une membre, en raison de circonstances personnelles.

Article 5 - L'ASSEMBLEE GENERALE

a) L'Assemblée générale est l'organe suprême de l'Association. Seules ses membres ont le droit de vote.

b) Elle se réunit au moins une fois par année. De plus, le Comité convoque une Assemblée extraordinaire :

- chaque fois qu'il estime que la situation l'exige;
- si le cinquième des membres au moins le demande.

c) Le Comité convoque l'Assemblée générale au moins 15 jours à l'avance, par écrit.

d) Ses attributions sont les suivantes :

- elle adopte et modifie les statuts;
- elle élit et révoque les membres du Comité;
- elle élit la (les) vérificatrice(s) des comptes;
- elle prend connaissance des rapports respectifs du Comité et de la/des vérificatrice(s) des comptes et lui/leur donne décharge;
- elle fixe le montant de la cotisation annuelle.

Article 6 - LE COMITE

a) Le Comité est composé de 3 membres au moins élues par l'Assemblée générale; la présidente, la vice-présidente et la trésorière.

- il se réunit aussi souvent que nécessaire, sur convocation d'une de ses membres;
- ses décisions sont prises à la majorité des voix;
- le Comité prend toutes les mesures, initiatives et décisions qui lui paraissent utiles pour atteindre les buts de l'Association.

Ses attributions sont en particulier :

- administrer l'Association;
- représenter l'Association face aux tiers;
- préparer et diriger l'Assemblée générale;
- gérer les fonds de l'Association;
- exécuter les décisions de l'Assemblée générale ;
- il rend compte sur demande des membres de l'activité de l'Association.

b) L'Association est valablement engagée par la signature collective de 2 membres du Comité.

Statuts, p.3

Article 7 - LA/LES VERIFICATRICE(S) DES COMPTES

- a) La/les vérificatrice(s) est/sont nommée(s) chaque année par l'Assemblée générale.
- b) Elle(s) vérifie/nt les comptes et présente/nt son/leur rapport à l'Assemblée générale.
- c) Elle(s) ne peut/peuvent être membre(s) du Comité.

Article 8 - DISSOLUTION ET LIQUIDATION

- a) L'Assemblée générale peut décider en tout temps la dissolution de l'Association.
- b) En cas de dissolution, la liquidation est opérée par le Comité, à moins que l'Assemblée générale ne désigne d'autres liquidatrices.
- c) Après paiement des dettes, le solde actif éventuel est affecté, selon décision de l'Assemblée générale, à un but analogue à celui poursuivi par l'Association.

Article 9 - DISPOSITIONS FINALES

- a) Au surplus, les dispositions du Code civil suisse sont applicables.
- b) Ces présents statuts entrent en vigueur le 7 novembre 2002.
- c) Les statuts du 2 février 1994 sont abrogés.

Genève, le 7 novembre 2002

Rapport d'activités 2003

L'année 2003 a été, pour notre association, très importante. Une première dans les annales de notre ville, 4 lesbiennes, membres de Lestime, se présentent pour les élections du conseil municipal, commune de Genève. Gisèle Thiévent est élue en mars et Catherine Gaillard en mai.

Et une première également pour notre association, la production d'un documentaire sur Lestime et la communauté lesbienne en général, réalisé par Carole Roussopoulos et intitulé « Qui a peur des Amazones ? ». Un véritable outil de travail pour nous faire connaître du grand public, en prévision de la campagne pour le partenariat national.

EVENEMENTS

1^{er} MARS

LES SCRIBES sort de presse. Il s'agit du premier numéro d'une brochure qui paraîtra deux fois par année et qui rendra compte de ce qui nous touche au fil du temps.

5-6 JUILLET

DELEMONT – PRIDE

Cette année c'est le canton du Jura qui accueillait la manifestation romande.

Lestime a participé au cortège derrière la grande banderole que nous avons créée cette année. Les participantes avaient revêtu les costumes colorés que nous avons fait faire pour Expo 02, un défilé qui s'est déroulé dans une ambiance bon enfant. Nous avons également un grand stand de boissons bien situé au cœur de la ville, juste en face de celui de 360, ce qui nous a permis de bénéficier de l'affluence des gens venus danser au son de la musique des DJ. En fait, c'était le seul endroit où il y a eu de l'ambiance jusqu'à 3 h du matin. Nous en avons profité pour distribuer des flyers d'information sur Lestime et nous faire connaître.

22 OCTOBRE

Première du film « Qui a peur des Amazones ? » réalisé par Carole Roussopoulos, dans le cadre du Festival gay et lesbien organisé par Dialogai et le CAC Voltaire.

Ce fut un succès. La salle était pleine et le public très diversifié. Nous avons reconnu nombre d'adhérentes de Lestime. Nos ami-es- des associations Lilith, Pink Cross et Pink Cross Romandie, 360°, Dialogai, Alpagai se trouvaient là. Le Service de la promotion de l'égalité (SPPE) avec sa directrice Fabienne Bugnon et quelques-unes de ses collègues ; Franceline Dupenloup(DF), les femmes du réseau du Collectif 14 juin : Solidarité Femmes ; Actions femmes solidaires ; Viol Secours ;Efi ; la MMF *Genève Marche* ; l'Inédite ; Europa Donna avaient répondu à notre invitation. Anita Cuénod, malade, n'avait pu se joindre à nous, mais Albert Rodrik , était là, comme toujours, pour nous soutenir. Monsieur Charles Beer, chef du Département de l'Instruction publique, qui avait annoncé sa venue, s'est excusé le jour même, suite à un empêchement de dernière minute. Ce n'est que partie remise. Ce documentaire nous suivra encore longtemps dans nos démarches pour affirmer notre présence dans cette société.

LES PARTICIPATIONS

Cette année 2003 nous avons continué notre ouverture sur l'extérieur. Nous avons participé à **l'Assemblée générale de l'organisation suisse des lesbiennes (LOS)** à Lucerne.

En tant que membre du LOS, nous continuons à faire partie de la **Commission politique** des associations faitières LOS, Pink Cross, FELS et Network et à participer le plus possible aux réunions qui se passent à Berne. C'est un regard très important sur le travail qui se fait au niveau national concernant nos droits.

Nous étions également présentes aux deux réunions annuelles de la **coordination des associations lesbiennes et gays de Romandie** chez Homologay à Colombier (Ne) le 26 avril et chez Lilith, association des femmes homosexuelles à Lausanne le 1^{er} novembre.

Nous continuons notre travail avec les différentes associations féminines et féministes au sein du **Service de promotion de l'égalité**, cette année sous l'égide de Madame Martine Brunschwig Graf, la nouvelle cheffe du Département des finances et de Madame Fabienne Bugnon, la nouvelle directrice du Service (3 réunions).

Nous gardons le contact avec le **Centre de liaison des associations féminines de Genève (CLAFg)** dont notre association est membre. Dans ce cadre, le 26 mai, nous avons assisté à la Rencontre avec les femmes parlementaires genevoises qui nous représentent à Berne et le 20 septembre, Catherine Gaillard et Gisèle Thiévent participaient au séminaire « Femmes et politique » .

Nous nous joignons également aux actions du **Collectif 14 juin** – Manifestation de la journée internationale des femmes du 8 mars - Revendications des femmes dans le cadre du 14 juin, entre autres.

Nous faisons partie de la **Marche Mondiale des Femmes**. Cette année encore, nous avons des membres de Lestime qui ont régulièrement participé aux réunions de la Coordination nationale (5 réunions). Eliane, en tant que l'une des deux déléguées suisses, a participé à la Rencontre européenne de la MMF à Zurich les 21/22/23 février et à Utrecht les 26/27/28 septembre. La première ayant lieu en Suisse, Arielle, membre du comité de Lestime a également pu participer à la rencontre. Nous allons aux réunions du groupe « violence contre les femmes » de la **MMF Genève Marche** (9 réunions). Le groupe prépare des interventions pour 2005. En effet 2005, après celle de 2000, sera la nouvelle année phare de la MMF au niveau mondial.

Et enfin, pour la deuxième année consécutive, des adhérentes de Lestime ont participé au Forum « **cancer du sein : un nouveau partenariat** ». Cette année, dans l'atelier 1 : Pallier les carences de la psycho-oncologie – témoignages des proches – le couple de lesbiennes faisait partie des proches qui ont témoigné.

MEDIAS

Toujours dans notre désir d'être visible, nous avons veillé à garder le contact avec les médias.

Le Courrier : 17 février : interview de la permanente (Eliane Blanc) sur l'association Lestime et la défense des droits des lesbiennes.

Le Matin : 18 mars : Les lesbiennes de Genève partent à l'assaut du Conseil municipal. Interview de Catherine Galliard et Gisèle Thiévent.

LESPRESS : Juin : Lesbenpower am See

FEMINA : 29 juin : Ces femmes qui préfèrent les femmes (lesbiennes et politiciennes)

LE TEMPS : 21 oct. : Avec « Regard'autre », gais et lesbiennes prennent le cinéma pour témoin

Liste non-exhaustive : Lestime est nommé dans d'autres articles tout au long de l'année.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU COMITE

Cette année le comité était formé de : Catherine Gaillard, Arielle Denoréaz, Valérie Naef, Gisèle Thiévent, Chantal Pasquenelli, Patricia Martin et Frédérique Glauser.

Les femmes du comité se sont rassemblées 32 fois pour des réunions d'au moins 2 heures avec un ordre du jour préparé par la permanente afin de suivre le nouveau fonctionnement de l'association. A cela il faut ajouter leur travail dans la gestion des activités, la comptabilité, la confection des agendas et des bulletins, la représentation à l'extérieur et dans les médias.

ACTIVITES REGULIERES

LA PERMANENCE

En 2003 l'ouverture de la permanence du lundi au jeudi compris a permis bons nombres de visites. Plus d'une quarantaine de femmes sont venues pour se renseigner sur notre travail et surtout pour rencontrer une personne disponible et à l'écoute. Nous prenons très au sérieux ce temps pour l'accueil. Il ne peut que se développer vu que nos activités pour une visibilité positive augmente.

La permanente a également répondu à de nombreux appels (près de 150 pour ne parler que des véritables discussions téléphoniques), elle s'occupe également des demandes et du reçu d'informations par courriel, du courrier divers et a essayé de maintenir un lien entre les membres, le comité, les médias et l'extérieur.

Eliane a également fait un suivi des événements, et a donc participé à de nombreuses réunions, manifestations et rencontres diverses.

De plus en plus souvent nous recevons des demandes d'étudiantes qui désirent faire un mémoire lié au lesbianisme. En cela elles sont rejointes par des demandes de journalistes qui veulent également traiter ces mêmes sujets : l'homoparentalité, le désir d'enfant chez les lesbiennes, la vie quotidienne d'une lesbienne, d'un couple de lesbiennes, etc. Les TV françaises et la TSR appellent également pour des recherches de personnes susceptibles de participer à certaines de leurs émissions.

LA PERMANENCE JURIDIQUE

La permanence juridique fonctionne depuis janvier 2003. Elle est ouverte les 1^{er} mardis du mois de 18h à 21h sans rendez-vous, et si cela ne convient pas aux usagères, il leur est possible d'obtenir des rendez-vous en dehors de la permanence. N'y sont traitées que des questions juridiques liées à l'homosexualité ; il n'y a pas d'assistance devant les tribunaux ou les administrations, mais un dossier est constitué avec la permanente. Aucune participation financière n'est demandée, mais il faut devenir membre de l'association Lestime.

La permanence a été fréquentée irrégulièrement ; certains mardis, plusieurs femmes sont venues pour des renseignements, d'autres mardis, plus rares, n'ont pas eu de succès. Cette permanence répond cependant à un réel besoin de la part des membres de la communauté lesbienne qui y trouve une spécialiste - avocate de profession - des questions soulevées par l'homosexualité qui peut les conseiller utilement : problèmes liés aux permis de séjour et de travail, garde des enfants en cas de séparation ou de divorce, discrimination sur les lieux de travail. De nombreux problèmes ont ainsi pu être résolus.

Il est à noter une collaboration pour certains dossiers avec la juriste de 360° et un projet en perspective, en collaboration avec 360° et Pink Cross, celui d'élaborer un document concernant la problématique des permis de séjour délivrés à l'un-e des membres d'un couple homosexuel.

Un bilan donc positif pour cette première année lors de laquelle il a été constaté une demande claire de la part des membres concernant ce service, qui agit souvent dans l'urgence et dans des situations délicates.

LE GROUPE POLITIQUE

Il s'est réuni 9 fois, le premier lundi du mois. En mars, nous avons invité Anita Cuénod et nos candidates au municipal. En juin, nous sommes allées au Conseil Municipal pour la prestation de serment de nos amies élues et en décembre nous avons été chez F-Information invitées avec les autres associations féminines pour une visite de leurs nouveaux locaux. Et tout au long de cette année nous avons informé sur ce qui se passait au niveau de nos droits chez nous et dans le monde.

LE CENTRE DE DOCUMENTATION

L'équipe du centre de documentation est constitué de 4 personnes (Chantal + 3 bénévoles). La responsable a fait l'acquisition de 78 livres, 10 DVD et 1 VHS.

Nous avons compté 350 livres empruntés.

Cette activité régulière est maintenant pour certaines de nos adhérentes un rendez-vous régulier et nous recevons entre 5 et 20 personnes par soirée.

PROJECTION DE FILMS ET CINE-CLUB LESBIEN

L'acquisition de DVD ainsi que celle d'un projecteur en 2003 a permis la mise sur pied de projections d'une certaine qualité dans les locaux de l'association durant l'année 2003. Nous désirons donc rendre ces projections plus régulières et les inscrire dans l'idée d'un ciné-club

qui passerait des films à la thématique purement lesbienne, des films développant le thème du lesbianisme mais de manière plus secondaire et des films non distribués sur le marché grand public. Dans un premier temps, nous profiterons de la sortie d'anciens films sur le support DVD, disponibles dans le commerce donc, puis nous envisageons de rechercher des films plus rares, introuvables sur le marché afin de permettre aux membres de l'association de découvrir des films qui ne passeront pas dans les cinémas. Le projet d'un festival du film lesbien reste ouvert: les locaux de notre association ne nous permettent cependant pas d'envisager d'organiser ce festival dans nos murs, trop exigus. L'entrée des projections en 2003 était libre et ouverte à toutes !

LES AGENDAS ET LES BULLETINS

Depuis janvier 2003, nous éditons chaque mois (sauf juillet et août) un agenda qui annonce nos activités. C'est un bon support pour les adhérentes de Lestime qui ne disposent pas d'un accès à l'internet. De plus, deux fois par an (mars et septembre) nous éditons un bulletin **Les Scribes**. Depuis le mois de septembre, nous l'imprimons directement à Lestime grâce à une nouvelle imprimante, ce qui nous revient moins cher que de confier ce travail à l'extérieur et nous permet de faire des modifications jusqu'à la dernière minute.

LES BRUNCHS

A sept reprises, Frédérique et Patricia ont ouvert les locaux de Lestime pour un brunch dominical. Elles ont accueilli en moyenne une douzaine de femmes d'ici et d'ailleurs. Ce moment toujours chaleureux est très apprécié. On se rencontre pour échanger des informations sur le monde dans lequel les lesbiennes suisses et étrangères vivent et pour mieux se connaître.

LES RANDONNEES + WEEK-ENDS SPORTIFS

Cette année nous avons organisé trois séjours à la montagne et une randonnée.

- Chalet refuge de Comborcière, à la Toussuire les 11 et 12 janvier (30 participantes), les 19 et 20 juillet (15 participantes).
- Vallée de Lauterbrunnen les 7 et 8 juin (15 participantes).
- Randonnée dans le Jura le 14 septembre (12 participantes).

LES SOIREES

En 2003, 3 soirées ont été organisées dans les locaux de l'association d'une part, et 7 soirées à l'extérieur.

SOIREES INTRAMUROS

Le vendredi 13 juin, soirée *Doudous* à Lestime : ti punches, accras de morue et colombo de poulet.

Vendredi 14 novembre, soirée jeux.

Samedi 13 décembre, repas mexicain.

Ces soirées sont organisées bénévolement par des membres de l'association.

SOIREES A L'EXTERIEUR NON MIXTES

Le 25 janvier, un thé dansant a eu lieu à Dialogay, avec crêpes salées et sucrées et dj.

Une soirée Valentine a été organisée aux Bains des Pâquis le 14 février, avec le partage d'une fondue au Champagne suivie d'un sauna ou d'un bain turc dans un lieu exclusivement réservée pour Lestime ce soir-là.

Le 22 mars, une soirée tapas et chanson française avec Annick à l'accordéon est organisée à la Galerie, lieu alternatif de la rue de l'industrie 13.

Le 26 avril, L'Aiglon, rue Sismondi 16, accueille Lestime : fondue mongole et soirée dansante avec Dj. Le lieu reste cependant ouvert au public habituel.

Le 24 mai a lieu la traditionnelle fête filles au bistr'ok.

Le 22 octobre, une soirée dansante est organisée dans la salle de l'association Dialogay.

Le 28 novembre, le sauna des Pâquis est réservé une nouvelle fois pour Lestime.

L'entrée des soirées dansantes à l'extérieur est toujours gratuite pour les membres de Lestime et coûte 5 francs aux autres participantes. Ces soirées sont organisées par les bénévoles de l'association.

PROJETS EN COURS

CINE CLUB LESBIEN

Voir plus haut sous la rubrique Projections de films.

PRIDE 04

La Pride, après 1997, revient à Genève en 2004. C'est beaucoup de travail en perspective pour que l'événement soit à la hauteur de nos ambitions. Depuis septembre 2003, deux membres de notre comité, Patricia et Chantal font partie du comité de la Pride et s'activent dans les commissions. Lestime prendra part aux différentes manifestations et s'y prépare.

SAPHO L'SAVOIR

1^{er} lundi du mois en lieu et place du groupe politique nous allons organiser des soirées thématiques.

Soirées des Savoirs :

- Informations sur ce qui se passe à Genève, en Suisse, dans le monde concernant les LGBT
- Projections de vidéos pour amorcer le dialogue sur des sujets qui nous concernent
- Rencontres avec les lesbiennes d'ailleurs

Soirées hors-les-murs :

Aller à la rencontre d'autres associations féminines ou féministes

Sorties culturelles :

Trouver des événements qui pourraient enrichir notre culture lesbienne

EXPOSITIONS

L'exposition d'œuvres de Martine Brand, artiste plasticienne, est prévue dans le courant de 2004

REMERCIEMENTS

Nous aimerions remercier pour leur soutien et leur disponibilité toutes les nombreuses personnes sans qui nous n'aurions pu mener à bien toutes nos tâches.

Le Canton de Genève pour leur subvention de CHF 100'000.- et le Département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, pour leur subvention de CHF 25'000.-

Nos deux membres d'honneur, **Mme Anita Cuénod** et **M. Albert Rodrik**, toujours à l'écoute et qui nous apportent leur soutien sans faille.

Mme Danielle Favre de la fiduciaire Tao, que se charge de faire notre bilan comptable annuel.

Le comité adresse également ses sincères remerciements à ses membres qui nous soutiennent par leurs contributions ; aux femmes qui s'investissent bénévolement dans la vie de l'association et qui font de ce centre un lieu d'écoute, d'échange, d'aide et de convivialité : à celles qui se sont investies au niveau personnel en participant à l'organisation et à la mise en place d'activités proposées par l'association ; ainsi qu'aux femmes qui par leurs visites régulières contribuent à l'existence et à l'essor de ce lieu.

Genève, le 20 avril 2004

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 08) - Dépense nouvelle

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DECOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi accordant une subvention annuelle de fonctionnement de 100 000 F de 2004 à 2007 à l'association Lestime, communauté lesbienne de Genève

Projet présenté par le Département de l'action sociale et de la santé

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Résultat recurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	100'000	100'000	100'000	100'000	0	0	0	0
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (mobilier, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie entretien, location, assurances etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32 + 33] Intérêts (report tableau) Amortissements (report tableau)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres charges Perte comptable [300] Provision [338] (préciser la nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	100'000	100'000	100'000	100'000	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+48] (augmentation de revenus (impôts, emplacements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	100'000	100'000	100'000	100'000	0	0	0	0
Remarques :								

Signature du responsable financier :
Date : 6 mai 2004


DOMINIQUE RITTER
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER



Département des finances
Administration des finances de l'Etat

République et
Canton de Genève



PREAVIS TECHNIQUE

fonctionnement boucllement
 investissement autre

rubrique n° 84.99.00.365.38
84.99.00.494.02

1. Objet

Projet de loi accordant une subvention annuelle de fonctionnement de 100 000 F de 2004 à 2007 à l'association Lestime, communauté lesbienne de Genève.

2. Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet

(en millions de francs)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières [32 + 33]	-	-	-	-	-	-	-
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestations [36]	0.10	0.10	0.10	0.10	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.10	0.10	0.10	0.10	-	-	-
Revenus liés à l'activité [40 + 41 + 43 + 45 + 4]	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement	0.10	0.10	0.10	0.10	-	-	-

3. Financement

Ce crédit de fonctionnement, sous la forme d'une subvention cantonale annuelle, est inscrit au budget de fonctionnement dès 2004.

Il est financé par la part du droit des pauvres attribuée à l'Etat, inscrite sous la rubrique 84.99.00.494.02.

Cette subvention prendra fin à l'échéance comptable 2007.

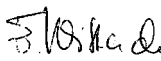
4. Remarques

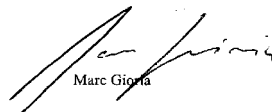
Avant 2004, des subventions de fonctionnement ont été versées par l'Etat à l'association Lestime sur la base d'une inscription aux projets de budgets et budgets correspondants.

Selon le département de l'action sociale et de la santé (DASS), ces subventions ont été comptabilisées sur diverses rubriques comptables pour les raisons suivantes : le compte 84.11.00.365.75 a été utilisé avant 2002 pour le versement de subventions ponctuelles. En 2002, le DASS a décidé d'augmenter la subvention et de l'inscrire spécifiquement dans le budget de l'Etat sur le compte 84.11.00.365.36. Dans le cadre du budget 2003, il avait été décidé de grouper au département des finances toutes les subventions concernant les associations oeuvrant pour les femmes, raison du compte 21.05.00.365.08. Dans le cadre du budget 2004, il a été décidé de transférer au DASS cette subvention, bénéficiant d'un financement du droit des pauvres.

L'association Lestime est au bénéfice d'une exonération fiscale.

Le DASS a indiqué que l'association Lestime n'a pas reçu de soutien financier des associations féminines.


Eve Vaissade

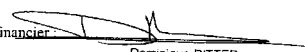

Marc Gioia

Genève, le 19 octobre 2004

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 4 octobre et les tableaux financiers transmis le 29 juin 2004. L'Administration des Finances de l'Etat n'est plus engagée en cas de modifications ultérieures à la date du préavis technique.

Pris connaissance le : 25 octobre 2004

Signature du responsable financier


Dominique RITTER
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER